



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 31030 - Insertion professionnelle

#### Propositions de projet de convention et d'attribution de subvention 2017 aux chantiers d'insertion

#### Rapport n° CP/2017/052

#### Service gestionnaire :

G31011 - Unité Accès à l'emploi

#### Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention type à conclure entre le Département et chacune des structures d'insertion concernées, et d'attribuer des subventions aux chantiers d'insertion.

Afin de permettre aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de s'insérer professionnellement, le Département du Bas-Rhin développe une politique volontariste d'insertion professionnelle favorisant l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en s'appuyant notamment sur les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en particulier les chantiers d'insertion.

Le présent dispositif se fonde sur l'article n°2008-1249 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion et sur la délibération CP-2014-59 du 6 janvier 2014 relative au financement des opérateurs de l'insertion professionnelle.

Le Département du Bas-Rhin attribue des subventions aux chantiers d'insertion pour l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active recrutés en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans leur structure. En 2016, ils ont salarié 445 bénéficiaires du RSA contre 316 en 2015 soit 40% d'augmentation.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au titre de 2017 des aides à hauteur de 923 456 € aux différentes structures figurant dans le tableau annexé qui détaille les montants proposés par structure.

Il est également proposé de décider de verser d'un acompte de 70% de cette aide financière, soit un total de 640 119,20 €, à la signature de la convention de financement.

Le versement du solde ferait l'objet d'un examen précis en accord avec les termes de la convention jointe en annexe.

Le présent rapport a recueilli un avis favorable lors des réunions des commissions territoriales Nord et Ouest du 12 décembre, Eurométropole du 15 décembre, Sud du 16 décembre 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 969 590,00 €	3 969 590,00 €	914 456,00 €
32057	65-65738-564	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'attribuer les subventions pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport à hauteur de 923 456 euros ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les chantiers d'insertion.
- décide que des acomptes de 640 119,20 euros représentant 70 % des subventions, seront versés à la signature de la convention ;
- décide que les soldes d'un montant maximum de 283 336,80 euros seront versés au cours du dernier trimestre 2017, conformément aux termes de la convention financière ;
- autorise son président à signer les conventions ;

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,

Frédéric BIERRY